



Envoyé en préfecture le 11/06/2026

Reçu en préfecture le 11/06/2026

Publié le

ID : 057-215702077-20260604-2026060460-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUIN 2026

L'an 2026, le 4 juin, à 19h00, le conseil municipal de la commune de Farébersviller, dûment convoqué le 29 mai 2026, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie de Farébersviller, sous la présidence du maire, Madame Marie ADAMY. Monsieur AIT TAMA ALI Abdelhakim est désigné secrétaire de séance.

Conseillers en fonction : 29

Présents : 26

ADAMY Marie, AIT TAMA ALI Abdelhakim, ANANICZ Brice, AOUKACHI Abdellah, ARANDA Aurélie, BECKENDORF Cindy, DAGTEKIN Musa, DARKAOUI Kamel, DILEK Mujde, EL GAMOUN Houria, ESTRADA Jonathan, FARIS Aicha, FRANGIAMORE Françoise, GULDAL Serafettin, HARRATH Malika, KALFOUS Clémence, KHOUMRI Louisa, KOUIDRI ZOURGUI Nourdine, PIESTA Sylvia, PODBOROCZYNSKI Julien, RAHAOUI Mohamed, SAADI Lamine, SATILMIS Muhterem, SAVALLI Vito Carlo, TÜZÜN Gülhan, WEBER Sébastien

Absents excusés : 3

RUSSELLO Marie qui donne procuration à KHOUMRI Louisa

LAUER Bernard qui donne procuration à ADAMY Marie

TUFEKCI ERKILIC Yasemin qui donne procuration à SAADI Lamine

Absents non excusés : 0

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Délibération 60 Reversement des cautions logements et garages

Rapporteur : Madame le Maire

Le montant de la caution fournie par le locataire lors de la signature d'un bail doit être restitué au locataire en fin de location et ceci dans un délai de 2 mois après la restitution des locaux. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser le reversement de la caution au locataire sortant.

Toutefois, seront déduits du montant de la caution :

- Les frais de remise en état des locaux suite aux dégâts occasionnés par le locataire
- Le montant des impayés locatifs de ce dernier

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après discussion, le conseil municipal :

DECIDE d'autoriser le versement des cautions logements et garages

Vote 29 Pour

Décision adoptée à l'unanimité

**Le Maire
Marie ADAMY**

